



Fédération
Syndicale
Unitaire



Syndicat National
de l'Education
Physique



Syndicat National
des Enseignants
de Second degré



Syndicat National
Unitaire de
l'Enseignement
Professionnel



Syndicat National
Unitaire des
Instituteurs,
Professeurs des
écoles et PEGC.

PEI, PE2, PLC1, PLC2

LE CONSEIL D'ECOLE DE L'IUFM, CA VOUS CONCERNE !!

LE 21 OCTOBRE 2009

VOTEZ FSU !!

FSU67, SNEP67, SNUipp67

10 Rue de Lausanne – 67000 STRASBOURG – 03 88 35 17 16, 03 88 14 00 42, 03 90 22 13 15

SNES67

13A Boulevard Wilson – 67000 STRASBOURG – 03 88 75 00 82

SNUEP67

5 Rue du Bellay – 67200 STRASBOURG – 03 88 28 91 23

FSU68, SNEP68, SNES68, SNUEP68, SNUipp68

19 Boulevard Wallach – 68100 MULHOUSE – 03 89 64 16 61, 03 89 54 92 58

Mais... qu'est-ce que le conseil d'école ?

Le conseil d'école règle les affaires générales de l'IUFM et définit l'orientation de ses activités.

Il définit :

- le budget
- le plan de formation
- le règlement intérieur
- l'organisation de la validation
- les modalités de recrutement pour la préparation au concours

Il est composé des représentants :

- de l'Université de Strasbourg
- de l'administration (rectorat + IUFM)
- des collectivités locales
- des formateurs
- des usagers (étudiants et stagiaires) : C'EST VOUS !

Quelle représentativité pour les usagers ?

La composition du conseil d'école privilégie les personnalités extérieures (représentants des collectivités territoriales et du patronat) **aux dépens des usagers et des acteurs de l'IUFM**. Ainsi, il n'y a plus de représentants au titre de la formation continue (formation après l'IUFM). Les stagiaires en situation ne peuvent donc pas voter pour le conseil d'école alors qu'il définit leur formation.

Des élections dans la confusion

Les élections s'organisent dans la confusion et la précipitation. De nombreux étudiants préparant les concours et inscrits à l'IUFM ne figurent pas sur les listes électorales.

Par ailleurs, l'IUFM refuse de tenir des bureaux de vote à l'Université, lieu de formation des PLCI.

La FSU, qui est-ce ?

Créée en 1993, la FSU est aujourd'hui la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.

Dans le domaine de l'éducation, elle regroupe entre autres : le SNES pour le second degré général et technologique, le SNUipp pour le premier degré, le SNEP pour l'éducation physique et sportive, le SNUEP pour l'enseignement professionnel, le SNESUP pour l'enseignement supérieur. L'ensemble de la profession nous a majoritairement fait confiance lors des dernières élections professionnelles en décembre 2008 : les syndicats de la FSU ont obtenu 46,74% des voix. **L'ensemble de ces syndicats travaille à un projet éducatif commun.** Nous militons pour une vraie réussite de tous les élèves par la transmission d'une vraie culture commune, au sein d'une école qui combat le tri social. Pour répondre à ces ambitions, les conditions de travail doivent être améliorées. Les enseignants doivent être reconnus comme de vrais spécialistes, concepteurs de leur métier. Leur formation doit conserver sa spécificité : des compétences disciplinaires solides, un vrai retour réflexif sur la pratique grâce à des stages en responsabilité et une réelle formation professionnelle (didactique, épistémologique...).

Si la FSU revendique une reconnaissance de la qualification de la formation enseignante au niveau master, elle combat le projet actuel de « mastérisation » du gouvernement qui répond à des logiques budgétaires et conduira à dégrader encore les conditions d'exercice des enseignants.

Recruter plus !!

Fidèle à son objectif de ne pas remplacer 1 fonctionnaire sur 2, le ministère réduit de manière drastique le nombre de postes aux concours.

Ainsi pour la session 2009, 7.565 postes étaient ouverts au concours dans le premier degré (245 dans l'Académie) contre 10.010 en 2008 (328 dans l'Académie). Dans le second degré, on est passé de 18.000 postes en 2003 à 8.550 en 2009.

La FSU revendique une augmentation considérable du nombre de postes aux concours et un plan pluriannuel de recrutements à même de répondre aux besoins éducatifs du pays.

Pré-recruter pour démocratiser et non précariser !!

La FSU demande également des pré-recrutements dès la licence et des allocations d'autonomie pour les étudiants de manière à permettre à tous de préparer les concours.

Le ministère fait miroiter aux étudiants préparant le concours la possibilité d'un stage de pratique devant élèves, rémunéré à hauteur de 3.000 euros... 3.000 euros : un marché de dupe, qui ne compense pas le coût d'une prolongation d'étude et la suppression du salaire annuel de professeur stagiaire PE2 ou PLC2.

Quels masters pour quels concours ?

La FSU rappelle son attachement au concours et s'oppose à sa substitution par un master. Afin de préserver l'égalité des chances pour tous les étudiants, les masters préparant aux métiers de l'enseignement devront s'inscrire dans un cadrage national, s'appuyant sur un référentiel de formation.

La FSU refuse que les étudiants préparant le concours soient utilisés comme moyen d'enseignement et de remplacement dans le cadre de stages en amont du concours. Par ailleurs, comment mener de front la préparation au concours, un master et des stages de pratique devant élèves ?

Mesures transitoires...

Les mesures transitoires doivent garantir aux étudiants qui échoueraient cette année de pouvoir se représenter au concours les années suivantes (même ceux titulaires d'une licence).

FORMER MIEUX !

Pour la FSU, enseigner est un métier qui s'apprend.

- La préparation aux concours doit inclure des **éléments de pré professionnalisation** dès la licence (sans en faire un pré requis pour s'inscrire aux concours).
- Concernant les lauréats aux concours, nous exigeons **le maintien d'une année de stage après le concours**, partagée entre un service d'enseignement réduit de 2/3 et un temps de formation théorique dans le cadre d'IUFM rénovés. Les stagiaires doivent être affectés en fonction d'impératifs pédagogiques et non budgétaires (les stagiaires sont trop souvent utilisés comme de simples moyens d'enseignement et de remplacement).

Pour une entrée progressive dans le métier...

L'entrée dans le métier doit être progressive. Nous réclamons que la première année d'enseignement en tant que titulaire soit partagée entre un mi-temps devant élèves et un mi-temps de complément de formation.

Le dispositif d'accompagnement trop souvent inadapté, doit pouvoir répondre à la diversité des situations que les sortants IUFM rencontrent et à la difficulté des postes sur lesquels ils sont trop souvent affectés.

Il est nécessaire de développer une véritable politique de formation continue correspondant aux besoins des enseignants.

Pour une évaluation pertinente et transparente

- Pour des **règles du jeu connues à l'avance** : les modalités de titularisation des stagiaires doivent être clairement établies dès la rentrée.
- Pour l'**abandon de l'évaluation par le livret de compétences**. Ce mode d'évaluation inspiré des méthodes d'audit est trop mécanique, il substitue à l'appréciation individualisée d'un dossier une sorte de décompte mécanique de jugements stéréotypés sans obligation de les motiver (mise sous pression constante des stagiaires, mise à l'écart de l'IUFM dans la décision de titularisation).
- Pour que l'IUFM évite toute forme d'infantilisation.

